

Compte-rendu sommaire du conseil municipal

Séance du 18 mars 2010 – 20h30

Présents : M. Goubet, M. Lazzaroni, Mme Roy, Mme Guillet, M. Resta, Mme Berthe, M. Roche, M. Micoud, M. Turgis, M. Charton, M. Etoyan, Mme Cumin, Mme Brugnot, Mme Pons, M. Doré, M. Roux, M. Becavin, Mme Carreras.

Excusés et représentés : Mme Accardo, Mme Briday, Mme Derras M. Commarmot, M. Pelardy représentés respectivement par M. Lazzaroni, M. Micoud, Mme Pons, Mme Roy et Mme Guillet.

Absents : Mme Chagnon, Mme Cluzel, Mme Girot et M. Morel.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Mme Muriel Brugnot comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 février 2010

Le conseil municipal à l'unanimité et sans réserve approuve ce compte-rendu.

3. Rapport du délégué du procureur de la République

M. Roger Berthe, délégué du Procureur de la République, présente sa fonction née du 1^{er} contrat local de sécurité. Son action n'est exercée qu'à la demande du Procureur car il s'agit d'une voie alternative entre le classement d'un dossier sans suite et les poursuites judiciaires. L'affaire soumise a toujours, au préalable, fait l'objet d'un dépôt de plainte et son auteur a reconnu les faits. La gravité doit cependant être minimale et l'auteur est "presque" toujours un primo-délinquant qu'il soit mineur ou majeur.

L'esprit de ce travail est pédagogique et non répressif, les affaires ayant déjà été instruites judiciairement. Ses outils sont le rappel à la loi (souvent impressionnant pour le fautif), le classement sous condition (paiement des dommages...), l'orientation vers une structure adaptée, la médiation pénale et la notification d'ordonnance pénale (explication orale d'une décision du juge). Les frais de fonctionnement sont pris en charge par la C.C.M.P., sa résidence administrative étant à la Sathonette et sa boîte postale à la gendarmerie de Miribel.

M. Berthe présente ensuite son rapport d'activité 2009 : 151 mesures ont été prises sur des majeurs et 94 sur des mineurs pour 51 délits sur le territoire cantonal.

A la demande de J.C. Lazzaroni, M. Berthe précise que la tendance est effectivement à l'augmentation des affaires qui lui sont soumises mais cela signifie que la fonction de délégué est maintenant mieux reconnue. A la demande de Y. Roux, il confirme que le traitement des dossiers est rapide et qu'il y a des périodes plus chargées (comme Noël par exemple). Il répond ensuite à C. Charton qu'il lui arrive de refuser des dossiers si ceux-ci ne sont pas conformes aux conditions d'action. Il arrive aussi que le contrevenant refuse le dialogue.

M. Berthe termine son intervention en remerciant la gendarmerie de Miribel, la commune et la police municipale de Saint Maurice de Beynost pour l'aide que chacun apporte à son travail.

4. Délégation de service public de l'assainissement collectif : choix du délégataire et approbation du contrat d'affermage

E. Guillet présente le rapport du maire sur le choix du délégataire.

Elle précise que deux durées de contrat étaient proposées, la solution d'une durée de 10 ans est plus adaptée car elle correspond au contrat du SIVU et de la commune de Beynost et elle propose des prix plus intéressants.

Des options étaient aussi demandées, elles ne seront pas retenues car elles feront finalement l'objet d'un marché séparé. Le contrat a été pensé pour être le plus complet possible.

Aux questions sur l'augmentation des prix en cours de contrat, elle précise qu'il s'agit d'une formule spécifique qui prend en compte la main d'œuvre et l'énergie comme pour tout contrat de ce type. Cela ne reflète donc pas le coût de la vie.

Il est donc à remarquer que pour un prix sensiblement inférieur à l'ancien contrat, le nouveau contrat sera mieux défini et plus avantageux pour la commune.

Délibération votée à l'unanimité.

5. Questions et informations diverses

Du fait des deux séances consécutives, il est proposé de regrouper en deuxième séance les questions et informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Pierre GOUBET